1ère. ANNÉE, No. 14. MANITOBA. JEUDI 31 AOUT, 1871.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés dans la maison en face de la demeure de M. Narcisse Marion, à St. Boniface.

LE MÉTIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne.....$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

LE MÉTIS, JEUDI 31 AOUT, 1871.

FEUILLETON DU "MÉTIS."

JOURNAL D'UN SOLITAIRE.

TROISIÈME FRAGMENT.

3 Novembre 18...

J. Prior, menuisier.—Le bon ouvrier.—Les mauvais ouvriers.— L'oisiveté des riches.—Le travail.— La conscience.—L'ignorance.—Blandin.—La Redemption.—La chute d'Adam.—Le Rédempteur.—Histoire de N.-S. J.-C.—Sa mort.—Son amour infini.—Influence du Christianisme sur le sort de l'humanité.—L'esclavage.

Un maniaque, repris-je, qui allume sa lampe pour dormir. 'Gueux de riche, si j'avais l'argent de son huile, je me donnerais un fameux paletot; comme il vous mange le bien!—Autrement que vous ne croyez; ce brave homme a du bien, mais il n'est pas millionaire, répondit l'imprimeur, et s'il voulait il le serait bien des fois.—L'imbécile! reprit un lyonnais.—Ce n'est pas à nous de le dire, dit le porte-copie. Deux mots: Ce Monsieur, dès cinq heures, est à sa table; il travaille jusqu'à onze, déjeûne, sort vers une heure ou à pied ou en voiture, se promène ou fait des recherches dans les bibliothèques, rentre à quatre heures et demie et reçoit son copiste, avec lequel il travaille une heure ou deux, dîne vite, sort pour prendre l'air ou voir un ami, et reprend le travail de neuf heures à minuit. Qui de vous ne dort que cinq heures? Il compose d'excellents ouvrages que nous imprimons. Cette année, il y a eu pour plus de 40,000 fr. de travail de tout genre pour lui, chez l'éditeur; et savez-vous ce qu'il fait du prix de ses manuscrits? Il vit avec sa fortune et donne les manuscrits pour de bonnes œuvres. Cette copie là, c'est pour une crèche; je sais cela, le patron me l'a dit.

Vous comprenez bien, Monsieur Hervé, que depuis ce jour-là j'ai vu qu'il ne s'agit pas d'assommer une enclume avec un marteau pour être travailleur, et je me suis abstenu de juger les gens comme des fainéants et des bons à rien, parce qu'ils sortent en voiture. J'ai eu bien des mécomptes dans mes jugements. Je sais bien des gens que les ouvriers maudissent et qui les font vivre. Oui, Monsieur, la loi du travail est pour tous: malheur au manœuvre qui ne respecte pas le travail de l'intelligence et qui n'y crois pas.

—Vous pensez donc, Joseph, que tout homme est condamné au travail?

—Tout autant que je crois que tout homme doit mourir. Ne sommes-nous pas tous fils d'Adam? La sentence fatale n'a été modifiée pour personne!

—Vous avez raison.

Nous sommes sortis alors pour prendre une mesure, et laissant faire Joseph, je me suis assis contre la fenêtre de l'atelier.

Bientôt j'ai entendu l'un des ouvriers dire aux autres: "Fait-il le calme, le patron; en vérité on supposerait qu'il veut enjôler ce vieux bourgeois, qui n'a pas l'air facile cependant. Je suis certain que si le vieux l'y poussait, il lui soutiendrait qu'il croit à tout ce que le curé débite."

—Et il ne mentirait pas, a repris un jeune graçon, le cousin d'Agathe, maitre Prior est chrétien, et il ne s'en tient pas à croire, il pratique et il fait bien; si vous avez envie de rester avec nous, Blandin, vous ferez bien de vous taire, de ne pas mal parler du patron, ni de vous mettre à faire ici du grand esprit. Je ne souffrirai pas que vous traitiez mon cousin d'hypocrite, car c'est un honnête homme, et il vous donnera congé si vous tenez de mauvais propos à l'atelier. Blandin a riposté par des bravades, mais quand Joseph est revenu vers moi, j'ai cru devoir le prevenir.

—Ce Blandin, m'a-t-il dit, est un garçon menuisier de passage que j'ai pris faute de mieux; j'ai eu tort, car il est capable de pervertir les autres; il est très-mauvais ouvrier, et je le suppose *communiste*. Cependant je veux essayer de voir jusqu'où il va; peut-être n'est-il qu'ignorant. Il convient, Monsieur, d'avoir pitié de ces malheureux là.

Je suis resté sur mon banc, présumant qu'il se passerait quelque chose de curieux parmi mes menuisiers; on ne pouvait me voir, je pouvais tout entendre.

Dans le fait Joseph en rentrant a passé la revue de l'ouvrage, et trouvant l'établi de Blandin peu chargé, il lui a fait quelques reproches. Nous sommes ici à la journée a-t-il observé, et nous ne devons pas tromper la confiance de M. Hervé; quant à moi, je ne le souffrirai pas; ma conscience ne s'arrange pas de ces distinctions; Je lui dois mon temps, mes forces et mon intelligence.

—Bah, il n'y regarde pas.

—Mais s'il ne nous voit pas, s'il ne nous surveille pas comme un garde de galères, ce n'est pas une raison pour le tromper, notre honneur est là, et bien plus que notre honneur, l'œil de celui qui nous jugera.

—Et vous croyez à cela, patron, de bonne foi?

—Oui, Blandin, de très-bonne foi; mais pas de fanfaronnade, mon garçon, ici c'est inutile; tout le monde est chrétien dans l'atelier; êtes vous juif, par hazard, ou bedouin? vous n'en avez pas l'air. Vous avez été baptisé comme Victor et comme Auguste vous avez probablement fait votre première communion comme nous; et, racheté par la croix comme nous, vous espérez miséricorde.

—D'abord, je n'ai été racheté par personne, j'ai été exempté par mon numéro: 427.

—Pas de blasphèmes ni d'équivoques, Blandin, vous pouvez être assez malheureux pour croire qu'un pareil langage est du goût des ouvriers, et vous vous 'rompez fort, surtout ici. Tant que je serai maitre-menuisier, pas une seule parole malhonnête ne sera prononcée devant moi. Si vous êtes assez ignorant pour ne pas savoir qu'après avoir desobéi à Dieu, Adam, frappé par une juste sentence, reçut en même temps de lui la promesse qu'il serait racheté de la mort eternelle par un Rédempteur, c'est différent; j'aurai un devoir à remplir près de vous, mais si vous comptez avoir ici des succès en faisant l'esprit fort et l'incrédule, la semaine n'est pas loin de sa fin, et quoique je sois pressé, nous n'en recommencerons pas une autre.

—Je vous jure, Maître Prior, que je vous dis ce que je pense, et si vous croyez que je joue un rôle, vous vous trompez.

—Vous n'avez donc pas de religion, Blandin?

—Maître Prior, aussi vrai que voilà un rabot, je ne sais pas ce que c'est qu'une religion. Je sais bien qu'il y a des églises j'y suis rentré quelque fois; je sais bien que l'on s'y marie, qu'on y porte les morts; peut-être y ai-je été baptisé; je n'en sais rien.

—Vous en êtes là, Blandin! Mais où donc avez-vous été élevé?

—J'étais orphelin de naissance.

—C'est-à-dire enfant trouvé, reprit Auguste.

—Oui, j'ai été nouri dans les environs de Paris. Tout petit, on m'a fait travailler à une foule de choses, sans me rien apprendre, pas même à lire. A quinze ans, je me suis mis chez un menuisier qui m'a fait ouvrier. Je suis rentré à Paris; j'ai parcouru presque tous les quartiers, et une fois la conscription passée, j'ai commencé mon tour de France, que je continue. Mais en fait de morale et autre, je ne connais que le chant des travailleurs.

—Oui, dit Auguste, *les Lampions, la Marseillaise, le Chœur des Girondins, Mourir pour la Patrie*, etc.

—Tais-toi donc, Auguste; je suis persuadé que M. Hervé n'aime pas cet air là; Tranquille m'a dit que c'était un vieux brave, et ces gens-là s'exposent pour la Patrie, tapent dur pour elle, mais ne chantent pas de farces.

—Cette histoire est vraisemblable. Allons, Blandin, je ne vous laisserai pas dans une si honteuse ignorance. Je ferai mon devoir.

—En ce moment, le charpentier a appelé Maître Prior.

—Auguste (c'est le cousin d'Agathe), qu'est-ce que le patron a voulu dire quand il a prononcé ces paroles: *racheté par la croix?*

—Pretendez-vous blaguer, Blandin?

—Non.

—Eh bien, après avoir condamné l'homme à tous les maux, comme vous le dira Joseph, qui certainement cherchera à vous instruire, Dieu promet à cette créature malheureuse un redempteur, c'est-à-dire quelqu'un qui rachètorait sa dette. La faute d'Adam avait été immense; l'offensé, c'était Dieu. Croyez-vous que l'homme pût payer pour l'homme? Non. L'homme était une trop misérable victime, indigne de Dieu; elle était souillée par le péché, cette victime.

Eh bien, dans son infinie bonte, la seconde personne de la Sainte-Trinité s'est offerte à son père pour racheter l'homme.

—De quoi?

—De l'esclavage du démon, du péché, de la damnation éternelle.

Pour nous racheter, il fallut souffrir pour nous.

Mais Blandin croyez-vous qu'il y a un Dieu?

—Certainement je ne suis pas assez imbécile pour penser que le monde se soit fait tout seul, ni que l'homme soit de toujours puisque je le vois mourir.

Au reste, Auguste, voilà que je me rappelle un peu; oh! qu'il y a longtemps que je n'y avais pensé...! J'ai été à l'hopital à dix ans, je crois; j'étais malade, et une bonne sœur qui me gardait me parlait de tout cela Ces paroles me frappèrent d'admiration. Oui, elle m'en a dit bien long.

—Cela vous reviendra peu à peu. Pour souffrir pour nous Dieu a pris un corps; il s'est fait homme au sein de la Vierge-Marie. Il est né dans une crèche réjeté de tous; il a souffert tout petit enfant; il a été elevé dans la soumission, dans la pauvreté, travaillant comme nous, Blandin, car Marie était pauvre, et Joseph, notre saint patron, manœuvrait le bois; les mains de l'enfant-Dieu maniaient le rabot et la scie. Le nom qui lui fut donné était Jésus, c'est-à-dire *Sauveur*. Il mena cette vie obscure pendant trente ans.

(*A continuer.*)

Legislature de Manitoba.

REVUE DE LA SESSION.

3 Mai, 1871.

Clôture.—Discours du Lieutenant-Gouverneur.

A 3 heures après-midi, Son Excellence, le Lieutenant-Gouverneur se rendit au Parlement en tenue officielle, comme à l'ouverture de la session. Une garde d'honneur de 100 volontaires était rangée près de la porte des bâtisses parlementaires et présentèrent les armes à l'arrivée du Lieutenant-Gouverneur.

Son Excellence entra dans la salle du Conseil Législatif, où étaient déjà rendues un bon nombre de dames; puis les membres de l'Assemblée Législative, precédés de l'orateur se présentèrent à la barre.

Après que Son Excellence eut sanctionné les bills passés durant la session, à l'exception de quatre qui furent reservés pour la sanction du Gouverneur Général du Canada, l'Orateur de l'Assemblée Législative s'adressa à Son Excellence en ces termes:

La Législature de Manitoba, durant une session laborieuse, sur le point de terminer, a fait tous ses efforts pour jeter les fondations de la prospérité future de cette jeune Province. Avant tout à organiser *de novo*, nous avons donné une attention speciale aux mesures les plus essentielles à la sécurité des propriétaires fonciers, et pour assurer l'administration de la justice sur une bâse convenable à un pays nouveau; et nous avons tâché d'introduire un système d'instruction publique bâsé sur des principes justes et équitables. L'attention publique a été mise en éveil par les promesses qui ont salué l'entrée de Manitoba dans la confédération canadienne; et, un esprit d'entreprise bien marqué s'est déployé au milieu de nous, comme Votre Excellence a pu s'en convaincre par les différents bills d'incorporation. Nous avons invité l'émigration dans notre immense territoire par le principe d'une loi de *Homestead*. En un mot nous croyons avoir travaillé consciencieusement à l'accomplissement de ces devoirs que Votre Excellence a indiqués dans le gracieux discours avec lequel vous avez ouvert la session, et dont nous vous soumettons aujourd'hui le résultat.

DISCOURS DU TRÔNE.

Honorables. Messieurs du Conseil Législatif;

Messieurs de l'Assemblée Législative:

C'est pour moi un sensible plaisir, en vous déchargeant aujourd'hui de vos devoirs Legislatifs, de pouvoir vous féliciter sur les résultats favorables de la première session du premier Parlement de cette Province, la plus jeune des Provinces Britanniques.

Vous vous êtes appliqués avec énergie et habilté à l'accomplissement de la tâche à laquelle j'avais attiré votre attention à l'ouverture de la session, et vous avez fait beaucoup pour l'organisation et l'établissement sur une bâse solide, des institutions de cette contrée.

Les lois que vous avez passées peuvent ne pas être modelées sur celles des vieux pays, mais ils sont certainement adaptées aux circonstances de votre propre pays, et feront dispararaitre une grande partie des doutes et des incertitudes qui, jusqu'aujourd'hui, ont plané sur les droits et les obligations des habitants de cette Province.

Messieurs de l'Assemblée Législative:

Je vous remercie de l'appropriation que vous avez faite pour le service public, et ce sera mon but, comme c'est mon devoir, d'appliquer les fonds que vous avez mis à ma disposition suivant les principes de la plus stricte économie.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif:

Messieurs de l'Assemblée Législative:

Je me réjouis d'être en mesure de vous féliciter sur les perspectives de la présente année. Nous n'avons aucune raison de craindre le retour du fléau qui, pendant plusieurs saisons successives, a été si fatal à une portion considérable de la récolte, et, avec la bénédiction de la Providence, nous pouvons anticiper avec confiance une abondante rétribution pour les labeurs des cultivateurs.

De grands changements sont entrevus dans les circonstances matérielles de cette contrée. L'arrivée au milieu de vous, ces jours derniers, d'un nouveau bateau à vapeur, construit en vue de ces changements, et dans le but de rencontrer les besoins qui en résultent, chargé, à son premier voyage autant qu'il pouvait contenir, de passagers et de frêt, suivant de près les dernières glaces de la rivière, proclame les événements en perspective et clôt l'histoire de votre isolement.

En retournant dans vos familles, j'ai confiance que vous ferez vos efforts pour promouvoir l'obéissance aux lois et l'attachement aux institutions sous lesquelles vous avez le bonheur de vivre.

MAISON DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 3 Mai, 1871.

Avec les procédés de cette dernière séance, nous terminons notre Revue de la Session. Nous nous sommes efforcé d'y mettre toute l'exactitude possible, et nous l'avons faite avec impartialité. Nous nous sommes guidé sur les notes que nous avons prises pendant les séances mêmes, et nous nous sommes aidé du rapport publié dans le temps par le *Manitoban*.

Notre intention était de mettre sous les yeux de la population française de la Province, ce qui s'est fait pendant la première session du Parlement. Et nous avons été heureux de constater qu'un grand nombre de nos lecturs ont suivi avec beaucoup d'intérêt cette Revue sommaire des travaux Législatifs de nos représentants. Plusieurs attendaient chaque numéro avec une véritable anxiété, pour y voir l'issue de telle question qui les intéressait.

Fin.

ST. BONIFACE.
JEUDI 31 AOUT, 1871.

L'exposition Provinciale.

Nos lecteurs trouveront dans une autre **colonne les détails** de l'organisation d'une **société agricole pour la Province** de Manitoba. **L'importance** et l'opportunité d'une **telle association ne sauraient être trop** fortement appréciées. L'émulation est un levier puissant et qui, dans tous les pays, a contribué efficacement à l'avancement et au perfectionnement des différent arts et métiers. Donner une prime d'encouragement et de récompense à celui qui a réussi à produire un article supérieur dans n'importe qu'elle branche d'industrie, c'est imprimer une forte impulsion au progrès et au développement des ressources du pays. Tel est le but de la société agricole qui vient de se former.

Un certain nombres de directeurs ont été choisis dans les différentes parties du pays, et parmi les diverses sections de la population. Ces directeurs devront prendre les noms des personnes qui voudront devenir membres de l'association, et faire tous leurs efforts pour en obtenir le plus grand nombre possible. La souscription pour devenir membre n'est que d'une piastre par année.

Il a été décidé qu'une Exhibition Provinciale aurait lieu le 4 et le 5 octobre prochain. Des prix seront décernés pour les plus beaux articles de tout genre produits ou fabriqués dans le pays. Les personnes qui seront membres de l'association n'auront rien à payer pour entrer leurs objets et concourir. Les autres auront à payer un certain taux d'entrée.

Nous ne pouvons que conseiller fortement aux cultivateurs et à tous autres de s'empresser d'enrégistrer leurs noms comme membres. Il est rare qu'un fermier n'ait pas quelqu'article de qualité supérieure, soit un animal, soit quelques barils de grain, soit quelques-unes des nombreuses variétés de légumes qui viennent si bien dans ce pays. Que chacun rivalise de zèle avec son voisin pour tirer parti des avantages immenses que le sol de la Province offre à la culture. Cette rivalité et la noble émulation qu'elle engendre ne pourront que produire la prospérité générale et individuelle.

Nous traduisons du *Manitoba Liberal* l'étrange correspondance qui suit :—

CANADIENS *vs.* ANCIENS COLONS.

Au Rédacteur du *Liberal*,

MONSIEUR.—C'est un fait notoire qu'un ministre Protestant, officiant à une distance moindre que cent milles d'ici, est dans l'habitude de faire, du haut de la chaire, des exhortations qui ne comportent rien moins que des avertissements mettant sa congrégation en garde contre les relations familières avec les émigrés canadiens ; et pour donner plus de poids à sa parole, il a coutume, dans le cours de sa prière, d'invoquer le Tout-Puissant pour qu'il protége son troupeau contre les souillures du flot d'iniquite qui arrive et inonde cette terre. Sans parler de la justice que je me dois à moi-même, je pense que je puis affirmer en toute sureté que la majorité d'entre nous (émigrés canadiens) qui "inondons actuellement cette terre," avons laissé, à Ontario, une réputation morale que plusieurs des anciens colons de la Rivière-Rouge, pourraient faire pis que d'imiter. Au nom de mes compatriotes canadiens, je sollicite respectueusement un peu d'espace dans vos colonnes pour protester contre la diffamation de caractère dont nous sommes l'objet, de la part d'un ministre bigot d'une dénomination religieuse ordinairement libérale.

UN CANADIEN,

Winnipeg, 22 août, 1871.

Depart.

L'hon. M. Clarke devait partir hier ou ce matin pour le Canada. Une convention a lieu à Ottawa pour prendre en considération certaines mesures relatives à l'émigration. Les différentes Provinces de la Confédération doivent y envoyer des délégués. L'hon. Procureur Général s'y rend pour représenter laProvince de Manitoba.

Pensionnat de St. Boniface.

C'est demain, 1er septembre que doit avoir lieu l'ouverture des classes au Pensionnat de St. Boniface. Les parents qui ont l'intention d'y envoyer leurs enfants feront bien de ne pas retarder.

Societe d'agriculture.

Un certain nombre de personnes ont agité depuis quelques semaines, la question de former une société agricole, et ont tenue des assemblées à cet effet dans le Bureau de Douanes, à Winnipeg. Une association a été formée sous le nom d'Association Agricole Provinciale de Manitoba.

Les officiers suivants ont été élus :—

Président : G. B. Spencer ; 1er vice-président l'hon. J. McKay, 2nd vice-président, W. B. Hall.

Secrétaire, J S. Lynch, M D.—Assistant secrétaire James Stewart.

Tresorier.—John Taylor.

Patron.—Son Excellence le Lieutenant Gouverneur.

Directeurs :—Joseph Monkman écr., Chas. Begg, écr., E. H. S Hay, écr., M. P. P., Capt. W. Kennedy, l'hon. Donald Gunn, John Sutherland, écr., M. P. P., l'hon. Colin Inkster, Magnus Brown, l'hon. Donald A. Smith, Dr. Schultz. M. P., A. G. B. Bannantyne, écr., A. W. Brown, Thos. Lusted, Narcisse Marion, l'hon. Salomon Hamelin, Wm. Dease, Joseph Lemay, écr., M. P. P., W. R. Watt, Robert Tait. Alex. Murray, Robert Morgan, l'hon. Pascal Breland, M. P. P., M. Lane, Joseph Dubuc écr., M. P. P.. David Spence, Thos. Alcock, l'hon. J. Ogletree, J. H. McTavish écr., M. P. P., Kenneth McKenzie, l'hon. A. Boyd, Jean Mager écr, Benjamin Lagémonière, Joseph Genton, Nicolas Mouard, Louis Schmidt écr., M. P. P., Chas. Nolin écr., Augustin Nolin, J. Bte. Désautels écr., Amable Gaudry, André Beauchemin écr., M. P. P., Pierre DeLorme écr., M. P. P., Dr. Bird, M. P. P., John Polson, Alex. Gunn, Wm. Thomas, Thomas Bunn écr., M. P. P., Wm. Fraser, Wm. Scott, Thos. Folster, John Gunn, John Inkster, Robert Cunningham, Stewart Mulvey, Théophile Jetté, Jean Bte. Tourond, Michael Power, John Grant, Angus McKay, M.P.P., P. Thibert, Magnus Burston, Maxime Lépine, Pierre Lavallée, Pierre Léveillé, l'hon. Dr. O'Donnell, Walter Hyman, W. H. Lyons, John Higgins, Alex. Logan, W. G. Fonseca, E. L. Barber, A Wright, D. Sinclair, Thos. Spence.

Les comités suivants ont été nommés :—

COMITÉS DES FINANCES.—George B Spencer écr., l'hon. James McKay, John H. McTavish M. P. P., A. G. B. Bannantyne écr., A. M. Brown écr.

COMITÉ EXÉCUTIF.—A. M. Brown écr., l'hon. Salomon Hamelin. l'hon. Pascal Breland, A. McDermot écr., J. H. McTavish, M. P. P., Joseph Dubuc, M. P. P., Alex. Begg, écr., Robert Cunningham, écr., Stewart Mulvey, écr.

COMITÉ DES IMPRESSIONS.—Alex. Begg écr., Walter Hyman écr., W. G. Fonseca, ecr

COMITÉ DE VISITEURS.—Dr. Bird, M. P. P., W. G. Fonseca, Walter Hyman, l'hon. Dr. O'Donnell, D. Sinclair.

COMITÉS GÉNÉRAUX.—1o Chevaux—L'hon. C. Inkster, l'hon. Jas. McKay, John Grant, Jos. Genton, M. Lépine, John Polson ; 2o Bêtes à corne—R. Tait, K. McKenzie, chs. Nolin, J. B. Tourond, Alex. Gunn, A. Gaudry ; 3o Moutons—Thos. Truthwaite, D. Spence, Ste. Anne, Wm. Dease, J. B. Désautels, Magnus Burston ; 4o Cochons—W. Flett, Pierre Lavallée, A. Murray, W. Thomas, J. Lemay ; 5o Volaille—W. G. Fonseca, C. Begg, W. H. Watt, Ls. Schmidt, E. Burke ; 6o Grain—A. G. B. Bannantyne, Thos. Bunn, E. H. G. Hay, Pierre Delorme, Jean Mager ; 7o Légumes—L'hon. F. Ogletree, John Inkster, R. Morgan, P. Thibert, André Beauchemin, Thos. Alcock ; 8o Jardinages—J. Monkman, W. Fraser, Jas. Clouston, Augustin Nolin ; 9o Laitage—L'hon. D. Gunn, W. Lane, M. Brown, N. Mouard, W. Scott ; 10o Instruments d'agriculture etc. etc.—Dr. Schultz, Thos. Lusted, Donald A. Smith, N. Marion, Thos. Folster ; 11o Cuir, de manufacture domestique etc.—W H. Lyons, W Drever, A. Wright, Pierre Léveillé, John Gunn ; 12o Lainages, de fabrication domestique—L'hon. Dr. O'Donnell, H. Bouthillier, Thos. Spence, John Sutherland, M. P. P.

Toutes les communications devront être adressées à M James Stewart, Secrétaire Local.

Il a été décidé qu'une exhibition agricole Provinciale aurait lieu mercredi et jeudi, le 4 et le 5 octobre prochain.

Voici une lettre adressée par le président de l'association aux différents directeurs :—

Messieurs,

Comme le succès de l'Association Agricole de Manitoba dépend entièrement du concours individuel réuni de la part des directeurs, nous sollicitons très-instamment votre assistance et votre coopération active dans le but d'obtenir les souscriptions d'autant de membres que possible, pour former le fonds général de l'association.

GEORGE B. SPENCER,
Président,
Pour le Comité Exécutif

Nouvelles Locales.

—M. Paul Morneau vient d'ouvrir à Winnipeg, dans la maison de M. Coutu, un magasin de hardes faites et de chaussures, de première qualité.

—Le Lieutenant-Gouverneur et le Commissaire des Indiens sont revenus vendredi dernier du Lac Manitoba, après avoir conclu un traité avec les sauvages de cette partie du pays. Par les deux traités qui viennent d'avoir lieu, toutes les terres de la Province de Manitoba et une certaine étendue de terrain dans le Territoire du Nord Ouest, se trouvent affranchies des titres des Indiens et ouvertes à la colonisation.

—M. Lindsay Russell, d'Ottawa, arpenteur en chef pour la Province de Manitoba est arrivé ici ces jours derniers. Il doit surveiller les arpentages dans les différentes parties de la Province, et voir à ce qu'ils se fassent partout avec autant de diligence que possible, et d'une manière à donner satisfaction à tous.

—L'évêque de Rupert's Land est parti ces jours derniers pour l'Angleterre, et pendant son absence, l'Archidiacre McLean est chargé de l'administration du diocèse.

—Le *Selkirk* est arrivé samedi soir et est reparti dimanche matin.

—Depuis quelques jours, nous avons eu un temps couvert et extrêmement frais. On sent l'approche de l'automne. A la même époque, l'année dernière, il avait déjà gele passablement fort.

—Les récoltes sont avancées pour la saison. Plusieurs personnes ont même dejà fini. Le mauvais temps de ces jours derniers en a retardé un certain nombre. Le grain est beau, et le rendement en général devra être très-satisfaisant.

—M. Dewe, l'inspecteur des Poste de la Puissance, doit terminer vers la fin de la semaine l'arrangement du système postal de la Province, et partir aussitôt après pour le Canada.

—M. McMicken, commissaire des terres et M. Donald A. Smith, M. P. sont attendus par le prochain *International.*

Nouvelles du Canada.

—Le Gouverneur-Général du Canada a lancé une proclamation pour prévenir l'enrôlement des sujets de Sa Majesté dans une expédition flibustière contre l'Ile de Cuba.

—Un certains nombres de chevaliers d'industrie se sont abattus sur Montréal, et y exercent leur savoir-faire dans les résidences privées qui, à cette saison, se trouvent pour la plupart désertes.

—Le *Times* d'Ottawa dit que les vieux canons de la citadelle de Québec ont été enlevés par l'ordre du gouvernement Impérial, et qu'ils sont remplacés par des Armstrong du dernier modèle.

—Les autorités municipales d'Ottawa ont commencé à prendre des mesures pour la construction d'un aqueduc. On estime que le coût s'élèvera à $425,000. L'entretien coûtera annuellement environ $41,000, et les revenus devront s'élever à $43,000.

—Un feu considérables sévit fortement dans les environ de New Lovell, Ontario. Plusieurs milles de terrain ont été dévastés par l'incendie.

—Le Major Robinson, de Montréal, accusé d'avoir enrôlé des volontaires pour l'expédition projetée contre l'Ile de Cuba, a été acquitté devant son Honneur le juge Coursol.

—Le Col. Gray a fait application par avis dans la *Gazette Officielle* pour être admis au barreau de la Colombie Britannique.

—Le *Globe*, accusé de toujours dénoncer le Grand Tronc, dit qu'il a une affection très prononcée pour la ligne elle-même ; c'est aux hommes chargés de l'administrer qu'il en veut.

—Le *Globe* consacre un espace considérable de ses colonnes à la discussion de la question de nos terres. Quelle sollicitude !

—Une petite fille de 9 ans a été arrêtée pour vol à Toronto.

—On parle d'une mine d'or découverte dans les environs de Joliette, Province de Québec.

—Il parait que les ours visitent les champs de grain dans le voisinage d'Ottawa, sans être invités par les propriétaires.

—Les Montréalais prennent des mesures pour ériger prochainement une statue de la Reine Victoria dans un endroit public de la ville.

Nouvelles de Rome.

La lettre du Pape au cardinal vicaire amène chez les révolutionnaires un redoublement de calomnies et de fureurs. Ils ont deux griefs contre cette lettre ; le premier vient de leur cupidité ; ils sentent qu'on lira moins leurs journaux et que les baioques feront défaut ; le second vient de leurs orgueil national, qui reçoitun coup violent par le vœu qu'exprime Pie IX de voir deux petites portions de la péninsule demeurer soumises à leur ançien maitre.

Il est inutile de relever ce qui regarde le premier grief, c'est-à-dire les impiétés des journaux, leurs attaques contre le Pape, qu'ils accusent de *folie*. Mais j'estime que nous ne devons pas négliger ce qui a trait au second. Pie IX sait les menées de l'Italie d'accord avec la Prusse ; il sait les projets accueillis par les sectes d'entreprendre, à l'aide d'un désordre communeux en France et en Autriche, une campagne contre Nice et contre le Tyrol avant de procéder à une autre campagne sur les côtes orientales de de l'Adriatique. Toujours ami de la France, le Pape ne veut pas que nous perdions une province de plus. Toujours ami de l'Italie, il désire qu'elle ne se jette pas dans une guerre dont la dernière conséquence serait de livrer le quadrilatère à la Prusse.

Dans les saturnales des 2 et 3 juillet, les drapeaux de Trieste, du Tyrol, de Nice et des autres provinces que la folie nationale revendique ont figuré sous les yeux du *galant homme*, lequel se laissera conduire à toutes les aventures.

Les clubs discutent avec passion sur la nécessité d'attaquer immédiatement le comté de Nice. Des officiers de l'armée, des agents prussiens y assistent, et tout porte à croire que le voyage de M. Menabrea en Allemagne se rattache à ces plans.

Dans un banquet des chefs de secte, on a opiné qu'il fallait saisir le moment où la France est abattue, en proie à des dissensions de parti, pour faire le coup. "Nous avons 800,000 hommes, a dit un membre du cercle Romain, et nous pourrions aller jusqu'à Paris comme la Prusse."

Le Pape se porte *à merveille.* Parce que hier ses médecins lui ont ordonné de prendre une boisson rafraichissante et de garder la chambre pendant quelques heures, le bruit d'une maladie mortelle, d'un affaissement complet des facultés intelectuelles, d'une consternation du Vatican, d'une lutte entre le parti de la cour et le parti jésuite, et que sais-je encore ? défraye aujourd'hui la chronique des journaux.

Or, Hier, à onze heures, le Pape est sorti comme d'habitude de ses appartements, a rencontré dans la salle du Trône les cardinaux, les prélats et divers personages de Rome et de l'étranger, et a fait avec eux sa promenade dans les galeries de Raphaël et dans la Bibliothèque.—*L'Univers.*

Alsace.

On écrit de Strasbourg :

La Prusse aura beau faire, l'Alsace restera française. Jugez-en. Les affiches sont écrites en allemand et en français ; la nuit on arrache le texte allemand. Dans la chaire, les prêtres, malgré des interdictions formelles, prêchent en français. Les couleurs de la Confédération ont beau s'etaler sur tous nos monuments, les trois glorieuses couleurs de France flottent encore dans nos rues ; elles y sont tenues haut et ferme par cinq ou six cents gamins qui courent les rues en chantant—le seul couplet de la *Marseillaise* qu'ils sachent.

L'autorité a beau éditer des arrêtés qui frappent d'amendes et de peines corporelles les parents qui laisseront leurs enfants prendre part à ces manifestations ; les Saxons et les Wurtembergeois ont beau charger leurs petits ennemis à coups de crosse, tous les jours la promenade se renouvelle. Tous les Von Bismark et les Von Verder qui se succéderont dans l'administration de la ville, n'y pourront rien.

Les Strasbourgeois ne pardonneront d'ailleurs jamais à la Prusse d'avoir abîmé leur cathédrale et brûlé leur superbe bibliothèque, de laquelle on n'a pu sauver que le pistolet de Kléder.

Les Allemands travaillent à faire de la ville une place forte hors ligne, les nouvelles fortifications doivent s'étendre sur sept lieues autour de la ville, englobant les villages de Schiltigheim, Bischem et Ehneim ; ils ont beau faire, la France aura encore assez de patriotisme pour faire tomber ces formidables murailles derrière lesquelles on espère étouffer les cris des enfants.

Je veux profiter de cette lettre pour vous donner un renseignement que personne n'a

enregistré encore, relatif à la défense de Strasbourg.

L'incurie des ministres de l'Empire était telle, qu'on avait négligé de munir Strasbourg dans l'hypothèse d'un siege à soutenir. La garnison ne se composait que de mobiles, encore incomplètement equipes et armés, et de quelques marins, attendant là des canonnières qui devaient remonter le Rhin et qui ne sont jamais venues.

Au lendemain de Frœschviller, le 87e régiment de ligne était en séjour dans la ville; le général Ulrich fit fermer les portes et retint le régiment. C'est avec ce contingent plus que faible que Strasbourg tint pendant si longtemps l'armée prussienne en respect.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

Le ministre des finances a payé au gouvernement Suisse 5 millions de francs pour l'entretien de l'armée de Bourbaki, pendant qu'il était cantonné dans ce pays. Le gouvernement français doit continuer à payer 2 millions par mois jusqu'à ce que tout soit soldé.

Le gouvernement de Versaille a intimé à la police de certains arrondissement de modérer leur zèle à arrêter les communistes.

A la Cour Martiale, le prisonnier Assi a admis avoir pris une part active dans l'exécution des captifs, et allègue pour sa justification le droit de revanche auquel ont recours toutes les nations civilisées en temps de guerre.

Le général LeFlo, ambassadeur français en Russie a été reçu avec beaucoup d'égards par le Czar.

On annonce que le tunnel du Mont Cenis sera ouvert en septembre,

Dans l'Assemblee, M. Eret, de la gauche centre a propose que le titre de President de la Republique soit conféré à Thiers; que tous les pouvoirs qu'il a ci-devant exercé comme chef de l'Executif soient prolongés trois annees; qu'il soit investi de la promulgation et de l'exécution des lois; qu'il soit autorisé à recevoir des ambassadeurs; que sa residence officielle soit à l'endroit où l'Assemblée siegera; qu'il soit logé aux depens de la Republique: que sa renomination soit fixee à un jour ulterieur; qu'il ait le droit de nommer les membres du Conseil des ministres, agents diplomatiques, commandants militaires et de la marine; que les ministres nommes par lui soient responsables de leurs actes à l'Assemblée.

M. Adnet, de l'extrême droite, fit une contre motion exprimant de la confiance en Thiers et confirmant son pouvoir actuel.

Le Conseil de Ville a résolu de faire un emprunt de 380,000,000, francs pour rebâtir et réparer les édifices demolis ou endommagés par les communistes.

Le Conseil Municipal a parlé de ramener la capitale à Paris. Thiers a dit que la question dépendait entièrement de l'Assemblée.

Une dépêche de Strasbourg dit que des difficultés sérieuses se sont élevées entre la France et l'Allemagne, relativement aux négociations de paix de Francfort. Les difficultés présentes conduiront probablement à des complications qui pourront resulter dans la suspension du traite de paix négocie entre les deux contrées.

Le gouvernement français a refusé d'admettre les produits de l'Alsace sur les marchés français, avant l'évacuation de la France par les troupes prussiennes.

Paris est excité par différentes rumeurs. On parle de relever l'empire avec McMahon pour Régent, et on dit qu'un coup d'etat est préparé par les orléanistes.

ROME.

L'*Opinion*, dans un acticle de fond qui semble inspiré par l'autorité pontificale exprime la plus favorable opinion du comte de Rémusat, successeur de Favre, au ministère des affaires etrangères.

Le Souverain Pontife a écrit une lettre à un comité qui lui avait offert le titre de Pie le Grand, et le Trône de Dieu. Il a refusé d'accepter ces honneurs et a suggéré que l'argent souscrit pour le trône soit employé a procurer l'exemption du service militaire aux élèves des séminaires catholiques.

Une lettre à un journal de New-York dit que le Pape a choisi l'Ile de Corse pour sa retraite future, bien qu'aucune démonstration n'ait encore été faite de sa part pour laisser Rome. Le Cardinal Antonelli a fait préparer pour sa réception un château appartenant à M. Valéry, de Marseilles.

La publication de la lettre du Pape contre les journaux révolutionnaires a diminué de moitié la vente de ces journaux, et dans cette condition, leur disparition ne peut manquer d'arriver bientôt. Mais nonobstant ce resultat, les révolutionnaires sont à l'œuvre avec certains organes, et un nouveau journal intitulé *Luther* vise à la destruction de la Papauté.

Le Pape répondant à une députation de citoyens Romains qui lui présentaient la contribution du denier de St. Pierre dit qu'il ajoutait peu de foi aux propheties contenues dans les livres; cependant il etait écrit que le temps viendrait où le Saint Siege serait forcé de vivre de charite, mais que jamais il n'aurait besoin d'argent.

Les autorités italiennes ont loué Thiers de sa politique de paix et de conciliation; mais on s'étonne que le Président permette aux orateurs d'employer un langage injurieux à l'Italie.

Les journaux liberaux disent que l'Italie est prête à accepter une alliance avec la France, si cette dernière puissance renonce à toute negociation avec le Pape.

La solennité de l'Assomption de la Ste. Vierge a eu lieu avec les cérémonies ordinaires et une parfaite tranquillité. Le dôme de St. Pierre ainsi que plusieurs édifices publics et privés ont été illumines dans la soirée.

ANGLETERRE.

Après une longue discussion, la Chambre des Lords a rejeté le bill relatif au scrutin secret.

Une dépêche au *World* de Londres dit que la Russie fait des armement considérables, et qu'elle a formé une alliance avec la France contre l'Allemagne et l'Autriche.

Le Lord juge en chef Cockburn a été nommé membre du Bureau d'Arbitrage sous le Traité de Washington. Le Lord Chancelier présentera la cause de la Grande Bretagne assisté par Lord Tentondon et les Professeurs Montague et Bannerd. Sir Roundell Palmer agira comme Conseil de la Grande Bretagne.

Un conflit a eu lieu a Londres entre les orongistes et les militaires.

Une assemblée de 20,000 personnes se sont réunies à Hyde Park pour protester contre la suppression par la police de l'assemblée de Phœnix Park. Des drapeaux communistes et américains, et des bannières portant la harpe irlandaise ont été deployés.

L'association d'amnistie de Dublin a blamé le Marquis de Hastings, secrétaire en chef de l'Irlande, pour la position prise par l'autorité dans la suppression du meeting de Phœnix Park, et ont résolu de traduire la police en cour criminelle pour avoir commis des assauts sur le peuple assemblé en cette occasion.

ALLEMAGNE.

Les journaux ont parlé d'une entrevue devant avoir lieu entre les Empereurs d'Allemagne et d'Autriche. L'entrevue en question a eu lieu et leurs Majestés etaient dans les meilleurs termes.

Nouvelles Diverses.

—Nous extrayons du *Paris Journal* une anecdote qui nous parait drôle:

Decidement les Strasbourgeois ne peuvent s'habituer au bruit que font les officiers prusssiens en laissant trainer leur sabre sur le pavé des rues.

Ce bruit les horripile, les agace au dernier point.

Dernièrement, voulant donner une leçon aux "traineurs de sabres," des gamins imaginerent une farce des mieux reussies.

Après une chasse laborieuse, ils parvinrent à attraper un grand nombre de chiens errants, puis ils leur attachèrent des petits sabres de ferblanc à la queue, et les lancèrent par la ville, du côté de la promenade où se pavanent les officiers.

Que l'on juge de l'emoi! Les pauvres bêtes affolées allaient se réfugier jusque dans les jambes des officiers.

Ce fut un éclat de rire général. Depuis ce jour, les sabres ne trainent plus sur le pavé et restent suspendus aux ceinturons.

—Mardi soir, à London, Ontario, une jeune fille, agee de 16 ans, du nom de Emma Green, s'est suicidee en prenant une dose de strychnine suffisante pour tuer dix hommes. Les mauvais traitements de sa mère semblent l'avoir poussée à cet acte de desespoir ou de noire mélancolie. Du reste elle a écrit avant de mourir la lettre suivante:

"Mère, je me suis empoisonnée, et j'espère aller vivre au ciel. Vous m'avez toujours disputée pour rien et aujourd'hui vous m'avez presque tuée parce que je n'avais pas repassé votre chemise, mais vous ne m'aurez plus pour faire la même chose. Ainsi, adieu, mais j'espère vous rencontrer au ciel. Je me suis moi même empoisonnée."

Sur le revers de l'enveloppe étaient écrits les mots suivants: "Je me suis empoisonnée parceque j'étais effrayée de votre retour à la maison. Adieu, mère j'espere .....

Ne traitez pas mes sœurs et mes frères comme moi."

La mère a déclaré sous serment devant le Coroner Morden qu'elle n'avait donné que deux tapes à sa fille.—*N.-monde.*

—Depuis plusieurs jours, les touristes étrangers affluent en cette ville; les différents hôtels de première classe n'ont pas d'appartements assez spacieux pour les contenir.

On les rencontre sur toutes les places publiques et dans les principales rues; on les reconnait facilement à l'attitude d'extase qu'ils semblent prendre devant la magnificence de nos établissements publics et l'elegance d'un grand nombre de nos concitoyens.—*Idem.*

—Une chronique quasi-légendaire sur le général Faidherbe. Un de ses plus importants succès au Sénégal fut la soumission du roi de Cayor qui lui donna en mariage sa fille—une jeune négresse naturellement—avec deux milions de dot. Le général Faidherbe fit élever la jeune fille en France avant de l'épouser, et ceux qui la connaissent s'accordent à dire que c'est une des femmes les plus intelligentes et les plus spirituelles et du meilleur monde, qui se puisse rencontrer.

MORT DE L'ENFANT A DEUX TÊTES.—Nous lisons sous ce titre dans le *Herald* de Boston du 20 courant;

Ce remarquable phénomène arrivé depuis peu en cette ville et qui devait être exhibé prochainement au public, est mort hiér soir dans la maison No. 6. Rawdon Street. Cette enfant—une fille—avait deux têtes, quatre bras et deux jambes, et tout sur un seul corps, et les deux portions du corps étaient si intimement unies que la mort de l'une rendait l'autre inévitable.

L'enfant avait joui d'une excellente santé depuis sa naissance, remontant à neuf mois; il y a quinze jours, elle manifesta pour la première fois quelques symptômes de maladie. Mais ces symptômes durèrent peu; l'enfant guérit et redevint enjouée comme par le passé. Depuis l'arrivée à Boston, une portion du corps était tombée malade et est morte hier à 5 heures de l'après-midi; l'autre portion du corps a survecu jusqu'à 8 heures du soir. Sur une extrémité du corps reposait la tête morte; sur l'autre extremité, la tête vivante conservait toute son animation, les yeux étant brillants et curieux comme à l'ordinaire; les poumons jouaient librement. Tout ce que l'on fera du corps n'est pas encore décidé. Plusieurs médecins auraient grande envie de l'ouvrir pour l'examiner, mais il est douteux que les parents, qui sont Joseph et Anne Finley, y consentent. Ce sont des fermiers de Munroe' County (Ohio) ils ont d'autres enfants, dont aucun ne présente de développement anormal. Les parents étaient très-attachés à la monstruosité issue d'eux, d'autant plus qu'ils espéraient retirer un joli bénéfice de son exhibition. et ils témoignent un grand chagrin de son décès prématuré.

AVIS.

TOUTES personnes faisant quelque négoce ou exerçant quelque métier pour lesquels une license est requise d'après les provisions de l'acte de la dernière session du Parlement Provincial de cette Province 34 Vict. chap. 20—savoir:

Hoteliers et cabaretiers,

Magasins ou boutiques où des liqueurs spiritueuses ou fermentées sont vendues en gros.

Encanteurs.

Colporteurs,

Tables de billard.

Bagatelle, Mississipi, Trou-madame et autres tables de jeux a billes,

Jeux de boules.

Sont par le présent notifiées que les applications pour telles licences seront reçues par les soussignés les mardis et vendredis de chaque semaine.

Et toutes personnes faisant quelqu'un des négoces ou exerçant quelqu'un des metiers ci-dessus mentionnes sans la licence prescrite par la loi seront poursuivies sans aucun autre avis, et traitées avec la severité de la loi

WILLIAM DREVER,
LOUIS SCHMIDT,
Greffiers des licences

3f.

M. R. Bellefeuille.

DESIRE informer le public qu'il a fait des améliorations à sa boutique de tanneur, à St. Norbert, et qu'il est prêt à satisfaire avec promptitude et le plus grand soin, ceux qui voudront lui donner des commandes. Le cuir qui sert de son établissement est de première qualité.

G. H. KELLOND,

MENUISIER CHARPENTIER ET MEUBLIER,

SE charge d'exécuter avec promptitude et à la satisfaction des pratiques toutes les commandes qui lui seront confiées.

Ses ateliers sont situés vis-à-vis le bureau du MANITOBAN, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai 1871. 1 m.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Americain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

L'ÆTNA.

Compagnie d'Assurance sur la vie de Hartford, Conn.

Incorporé A. D. 1860.—A commencé des affaires en Canada en 1850.

Actif accumulé 1er Sept. 1870, au-delà de	$15,000,000
Revenu annuel	6,000,000
Surplus, sur le passif, près de	3,000,000
Deposé entre les mains du gouv. Canadien	100,000
Déjà payé à des Veuves et à des Orphelins en Canada, près de	150,000

R. SIMPSON,
Agent pour Manitoba.

Winnipeg, 19 juillet, 1871. j-n-o.

MAGASIN DE Ferblanterie de Winnipeg.

JAMES H. ASHDOWN.

DESIRE informer le public en général qu'il vient de recevoir par le SELKIRK un assortiment de ferronnerie, et d'outils de menuisier, comprenant:

Compas de toutes sortes,
Varlopes,
Pouçons,
Rabots,
Planes,
Trousquins,
Ciseaux,
Tarrières,
Vilebrequins et Mèches,

Serrures de portes et de coffre, couteaux et fourchettes, couteaux de poches, gonds, pentures, clenches, loquets, vis de tous genres, etc., etc., etc.

Il a aussi en route et attend de jour en jour l'assortiment le plus considerable et le plus complet qui a jamais été importe dans ce pays de

Poêles de Cuisine,

Poêle de chambre et de Salon.

Son assortiment de ferblanc et de tôle etc., est comme d'habitude, très varié, et en donnant toute son attention et ses soins a bien servir tout le monde, il espère continuer de mériter la faveur du public qui lui a été accordee par le passé.

Prix modérés.

MM. Chisholm et Bubar.

DESIRENT informer le public qu'ils ont loué pour un an le moulin à farine et a scie de M. A. McDermot, à Winnipeg. Les personnes qui voudront les encourager seront assurées d'être bien et promptement servies.

Ils tiennent constamment en mains un assortiment choisi de farine, grue, son, et bois de sciage.

Vins, Eaux-de-vie, Ale anglaise, Cigares.

M. O. MONCHAMP,

DE WINNIPEG,

ANNONCE à ses amis et au public en général qu'il vient de recevoir, d'ANGLETERRE, un Assortiment considérable et de première qualité, de

Vins,
Liqueurs,
Champagne,
Cigares,
Fruits conservés,
Cidre,
Bass Pale Ale.

Et d'autres effets dont la liste est trop longue pour être enumérée ici.

M. Monchamp met en vente tous ces articles; prix modérés.

Winnipeg, 19 Juin, 1871. 4s.

1871. 1871.

St. Paul

AU

FORT GARRY.

Ligne de HILL GRIGGS et Cie.

Nous sommes près à transporter des passagers et du fret de St. Paul au Fort Garry.

Voyage fait entre six et sept jours.

Les voyageurs ont droit à la quantité ordinaire de bagage allouée sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur. Tout bagage excédant 50lbs. de pesanteur devra payer sur les diligences (stages.)

Tarif de St. Paul au Fort Garry.

Première classe......$28.50	}	En argent américain.
Seconde classe...... 25.00		
Fret par 100 lbs...... 4.00		

Enfant entre les âges de quatre à douze ans, moitié prix.

Billets en vente à tous les bureaux principaux de chemins de fer et de bateaux à vapeur.

HILL GRIGGS et Cie.

10 Juin, 1871. j-n-o

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR sera au Fort Garry les MARDIS et VENDREDIS depuis 11 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M., pour donner audience aux personnes qui ont quelque affaire à traiter avec Son Excellence.

GEORGE W. HILL,
Secrétaire Privé.

Mai, 1871.

Nouvelles Marchandises

REÇUES PAR LE

Vapeur Selkirk.

J. G. SONDERMANN,

MARCHAND TAILLEUR,

DE

WINNIPEG, MANITOBA.

ANNONCE au public de la Rivière-Rouge qu'il a reçu par le dernier vapeur SELKIRK, un assortiment choisi de marchandises françaises, anglaises et américaines, à savoir :

Drap noir double largeur, Doeskins noirs, Casimires de fantaisie, Tweeds unis, Drill uni et de couleur, patrons de gilet de Marseilles et casimir, fournitures de trailleur.

Bonne coupe et bon marchés garantis.

AGENT POUR LES

Fameuses machines à coudre de Singer.

RÉFÉRENCES :

Mmes. J. H. McTavish, Donaldson, E. L. Barber, Mrs. R. Tait.

Aiguilles, soie, coton, fil, et huile pour machines à coudre.

Winnipeg, 19 Juin, 1871 1-aa

Wm. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,

HARDES, ET EPICERIES.

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

aa. Winnipeg. 23 Juin 1871.

PAIN! PAIN! PAIN!

JE désire informer les citoyens de Winnipeg et des environs que j'ai ouvert une boulangerie dans la batisse McDermot, en arrière du BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS, et je suis prêt à fournir du pain de première qualité.

Le pain sera livré régulièrement dans toutes les parties de la ville à tous ceux qui enverront leurs ordres, au prix de DOUZE sous par pain de deux livres. Je pourrai aussi confectionner toutes sortes de gâteaux et biscuit.

JOHN HACKETT.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutées promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

WM. CHAMBERS.

ARMURIER,

VILLE DE WINNIPEG.

ARMES A FEU A VENDRE.

Réparations de toute sorte exécutées sous le plus court délai et à des prix raisonables.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1-aa

WILSON ET HYMAN.

ONT reçu les marchandises suivantes, sur lesquelles il attirent respectueusement l'attention du public :

Guêtres cousues et crampées,
Pantoufles, slippers simples et de goût,
Chemises fines blanches, simples et à garnitures,
Hardes de printemps et d'été,
Chapeaux,—Casquettes,—Cirage,
Chaussures, bottes, parapluies,
Mouchoirs blancs et de couleur,
Cuir à Semelle, cuir de couleur,
Cuir à ceinture, à harnois,
Papeterie,—Cigares de choix.

WILSON ET HYMAN.

27 Mai, 1871. aa-ch. 1 p. m.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a été jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent etre surpassées pour la variété et la qualité. Les ayant achetées dans les premiers établissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,	Pommade,
Brosses à cheveux,	Peignes de toilette,
Brosses à dents,	Boites à poudre de toilette,
Brosses à ongle,	Restaurateurs de chevelure,
Savonnettes,	Teintures pour cheveux,
Brosses à chaussures,	Miroirs,
Epingles à cheveux,	Savon Windsor,
Fards,	Huile,
Savon à détacher,	Teintures liquides,
Pinceaux de poil de chameau,	Colle de charpentier,
	Médecines brevetées,

etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment considérable

D'EPICERIES,

Comprenant THÉ, SUCRE, CAFÉ, EPICES, FRUITS CONSERVÉS, SALADES, HARENGS DE MER, MORUE, HOMARDS CONSERVÉS, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutées.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. juo.

SAMUEL FOWLER,

WINNIPEG,

Courtier de Douane, Notaire, agent général de terres, etc., etc.

M. Fowler espère, par l'attention avec laquelle il s'acquittera des affaires qu'on voudra bien lui confier, mériter le patronage du public mercantile de Manitoba.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

Nouveau Restaurant.

A la porte voisine de l'Hôtel Davis, du côté Sud.

LES soussignés désirent informer le peuple de Manitoba qu'il viennent d'ouvrir un Restaurant, où de bons repas chauds pourront être obtenus à toute heure.

KEATES ET CALLAHAM.

6m

J. B. CAMPBELL.

M. D. M. C. P. S. Ont.

Ci-devant du 1er. Bat. d'Ontario.

Médecin, Chirurgien, etc.

S'adresser au magasin de MM. Wilson et Hyman, Winnipeg, marchands de vêtements confectionnés, chaussures, etc.

12 Juin, 1871. 6-m

Maison de Pension Privee.

TROIS ou quatre Messieurs pourront trouver une Pension privée de 1ère classe, avec chambre très confortable, en s'adressant à

MADAME PLAINVAL, Bureau de Poste, Winnipeg.

Prix très raisonnables.

14 Juin, 1871. j-n-o.

CASGROVE ET LENNON.

Au Salon Rouge.

"RED SALOON."

Vins et liqueurs de choix.

12 Juin, 1871. 6-m

HOTEL DAVIS,

WINNIPEG.

M. Davis a constamment en vente LES VINS ET LIQUEURS LES PLUS CHOISIS ET DE TOUTES SORTES qu'il débite à

MEILLEUR MARCHÉ

Que n'importe où dans Winnipeg.

N. B.—Son assortiment en magasin est considérable.

R. A. DAVIS,
Proprietaire.

23 Juin, 1871.—1-a.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, ainsi qu'à l'imprimerie du MÉTIS, à St. Boniface, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriété, les preparer pour l'enregistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

Librairie Catholique du "Metis."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTÉ,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CRUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus énumérés sont invitées à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont modérés.

St- Boniface, près de l'ancienne résidence de M. Kittson, 27 Mai, 1871.

On demande.

---

200 cordes de bois de chauffage pour être délivrées, à Winnipeg, près du moulin de M. McDermot.

S'adresser au moulin, à

3f. CHISOLM ET BUBAR

IMPRESSIONS! IMPRESSIONS!

——ooo——

On exécute à l'imprimerie du

"METIS."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

——ooo——

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques.

——ooo——

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNÉRAIRES.

——ooo——

CARTES

DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC., ETC.

——ooo——

PROGRAMMES,

——ooo——

AFFICHES.

——ooo——

LIVRES,

BROCHURES.

——ooo——

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

St. Boniface 27 Mai 1871.